



Monsieur le Président du Conseil Départemental  
Palais de la Source  
2, rue de la Source  
97400 Saint Denis

A l'attention de l'ensemble des conseillers  
départementaux

Plaine des Cafres, le 27 avril 2022

Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les élus

L'association Domoun La Plaine est née le 11 septembre 2021 dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de Parc du Volcan porté par la Municipalité du Tampon.

L'un des buts de notre association est, dans tous projets d'aménagements dans une acception large, de viabilisation ou de construction, de veiller à la qualité des réponses apportées dans le temps aux besoins de la population et du territoire. Nous sommes attentifs à ce que ces projets observent scrupuleusement **les lois et règlements concernant la protection, la préservation, la restauration des espaces naturels ainsi que la protection de la faune et de la flore indigènes ou endémiques.**

Le présent courrier concerne plus particulièrement le projet des 10 tyroliennes contenu dans celui du Parc du Volcan pour lequel la concertation préalable a eu lieu dès le mois de juin 2019.

L'avis délibéré de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur le projet de tyroliennes a été rendu public le 15 décembre 2021. Il présente de nombreuses recommandations, notamment sur le Piton Dugain.

Ce piton Dugain qui fait partie du domaine départemental accueillerait la plateforme de départ des 10 tyroliennes. Or, il se trouve dans un Espace Boisé Classé où aucune construction n'est autorisée comme indiqué précisément au PLU du Tampon qui pose les conditions suivantes :

**« Sont admis les aménagements légers à vocation touristique et de loisirs ouverts au public, sans hébergement, à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, sont destinés à l'accueil ou à l'information du public, des postes d'observation de la faune ainsi que des équipements démontables liés à l'hygiène et à la sécurité tels que les sanitaires et les postes de secours. Ces différents aménagements doivent être conçus de manière à permettre un retour du site à l'état naturel. »**

Dans l'avis délibéré de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur le projet des tyroliennes, les détails des aménagements prévus sont précisés :



- la construction au sommet du piton d'une plateforme de départs des 10 tyroliennes (4 de 800 m de long et 6 de 525 m de long), plateforme de 31 m de long sur 6 m de largeur à une hauteur de 17 m ;
- l'aménagement d'un chemin d'accès de 1300 m de long sur 3 m de large ;
- La coupe d'arbres sur une superficie de 4163m<sup>2</sup> pour laisser passer les câbles ;
- Sur l'aire d'arrivée des 4 tyroliennes de 800 m, il est prévu de construire un piton artificiel de 20 m de haut, nécessitant 100 000 m<sup>3</sup> de remblais ! Soit l'équivalent d'un terrain de football ! à 20m de hauteur tout près des maisons du lotissement Topaze ;

Enfin, ce piton qui fait partie d'un itinéraire de randonnée très prisé des pitons de Bourg Murat (Piton Darid, Piton Desforges et Piton Dugain), ne sera plus accessible aux randonneurs ni aux personnes désirant se rendre à la chapelle située en son sommet. En effet, le dossier de la MRAE précise que pour des raisons de sécurité l'accès ne sera autorisé que pour la SUDEAU, l'ONF et les gestionnaires des tyroliennes.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous nous permettons d'interpeler par cette lettre les élus du Département de La Réunion et leur Président :

**Ces futurs aménagements sont-ils conformes à la législation en vigueur sur les sites protégés et gérés par votre Collectivité ?**

L'enquête publique sur ce dossier des tyroliennes ainsi que celui du Parc du Volcan devant avoir lieu en Juin 2022, nous souhaiterions que ce dossier puisse faire l'objet d'un débat au sein de votre assemblée pour permettre de nous répondre et de donner un avis argumenté aux garants de l'enquête publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour le bureau collégial de l'association Domoun La Plaine  
28, Lotissement Les Topazes Bourg Murat 9418 Plaine des Cafres

**Jacques Aulet**

**Tél : 0692880921**